

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/08 à 2025/22

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 6 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du trente janvier deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET – Mme Monique LEROY, Adjointés au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE– Mme Nouria BELAYACHI – Mme Mylène GLORIAN - Mme Isabelle CAMBIER - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Saïd BECHROURI - M. Cédric LEGRAND - M. Joffrey LEROY – M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Delphine BLAS, Adjointés au Maire.

Mme Martine PONCHANT - M. Roger VICOT - Mme Anne LEDUC - M. Philippe DUEZ - Mme Catherine de RUYTER, Conseillers Communaux

ABSENT :

M. Maxime MOULIN, Conseiller Communal

Madame Delphine BLAS a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Madame Martine PONCHANT a donné pouvoir à Monsieur Bouchta DOUICHI
Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE
Madame Anne LEDUC a donné pouvoir à Madame Karima HARIZI
Madame Catherine DE RUYTER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 06 février 2025

DELIBERATION

2025/ 12 - SOUTIEN A L'AFM TELETHON.

Considérant que l'AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes,

Considérant que l'association œuvre pour l'intérêt général, que l'innovation scientifique, médicale et sociale qu'elle impulse depuis des décennies bénéficie à l'ensemble des maladies rares et des personnes en situation de handicap et fait avancer la médecine,

Considérant que c'est une mobilisation populaire, avec 33 manifestations qui ont permis de récolter plus de 23.000 € sur le territoire lommois.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.300,00 € à l'AFM Téléthon (SIRET N°775 609 571 00739) ;
- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants soit 2 300,00 € au chapitre 65, fonction 428, article 65748 - opération n°2555 « Soutien aux associations sociales » - code service NEN.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,


Maire de Lomme

Publié : 12 FEV. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

COMITE TELETHON LOMMOIS 2025

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		0	70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services		2700.00
Achats matières et fournitures		3500.00	73 - Concours publics		
Autres fournitures		1000.00	74 - Subventions d'exploitation 2		0
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		0			
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		0	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication		500.00			
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres			Ville de Lomme		2300.00
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		

68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	5000.00	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	5000.00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	5000.00	TOTAL DONT CVN	5000.00

Par le Coordonnateur
 Pierre Boone Trésorier
 Le 23 Janvier 2025

Boone



Olivier CAREMELLE
Maire de Lomme
Conseiller Départemental du Nord

Lomme, le 10 janvier 2025

Objet : Demande d'aide financière – AFM Téléthon Lomme

Monsieur le Maire,

Dans le cadre d'un Téléthon 2024, j'ai l'honneur de vous solliciter aujourd'hui pour une demande de subvention.

Considérant que notre association œuvre pour l'intérêt général. Que l'innovation scientifique, médicale et sociale qu'elle impulse depuis des décennies bénéficie à l'ensemble des maladies rares et des personnes en situation de handicap et fais avancer la médecine, je me permets de faire appel à vous pour une demande particulière de subvention à hauteur de 2 300€. *Cette subvention pourra nous permettre de couvrir les dépenses de cette édition qui sont évalué à 5000€*

Dans l'attente d'une réponse de votre part et en espérant vous avoir donné toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de ce projet qui nous tient particulièrement à cœur, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, mes salutations les plus distinguées.

Jean Pierre Alexandre

Responsable du Comité téléthon lommois